

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 8 (1882)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Remarques sur le style dorique  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-9505>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

» 2° Que les travaux à faire, à cet effet, sont de peu d'importance relative, et que les améliorations considérables obtenues depuis trente ans, sur la Seine, par les mêmes moyens, garantissant le plein succès de ces travaux ;

» 3° Que ces travaux auront pour effet, en abaissant le plan des basses mers depuis Quillebeuf jusqu'à Saint-Aubin, d'augmenter dans une forte proportion le volume d'eau de mer que refoulent en Seine les marées, par suite le volume d'eau expulsé par le jusant, d'où le double avantage de maintenir le chenal de la Seine mieux dragué, et d'accroître la puissance des chasses qui creusent et façonnent le chenal de l'estuaire.

» Quant à l'estuaire :

» 4° Qu'il résulte, de l'étude attentive des faits, que les travaux d'endiguement de la Seine n'ont exercé aucune action fâcheuse sur les approches du port du Havre, que cette action aurait été plutôt favorable, que loin d'avoir empiré, depuis la construction des digues, l'état des fonds de la baie de la Seine, à l'ouest du méridien du Hoc, n'a, sauf quelques fluctuations momentanées, cessé d'aller en s'améliorant ;

» 5° Que cette amélioration correspond notoirement à l'augmentation déterminée par les endiguements existants dans le volume d'eau refoulé en Seine par les marées et que cette amélioration ne peut qu'aller en croissant par le fait des travaux proposés ci-dessus dans le but principal d'augmenter le mouillage jusqu'à Rouen ;

» 6° Qu'il n'y a pas davantage à craindre, à l'est du méridien du Hoc, un relèvement des fonds actuels de la baie, qui serait la conséquence des alluvions formées depuis quelques années, au nord et au sud, dans cette partie, et de la diminution dans le volume d'eau pénétrant dans la baie qui en a été la suite, surtout lorsque ces alluvions seront limitées et protégées par des digues de revêtement régulières et continues ;

» 7° Que la situation de l'ensemble de la baie ne peut être que notablement améliorée par les travaux d'endiguement et de revêtement proposés, lesquels auront, à la fois, pour effets certains de faciliter la pénétration en Seine des eaux refoulées, de favoriser le décapage des bancs et l'approfondissement du chenal, pour effets probables la rectification et la fixation de celui-ci, en même temps que l'atténuation des effets du mascaret ;

» 8° Que les travaux proposés n'entraîneront pas une dépense de plus de 20 à 25 millions de francs, laquelle sera compensée en partie par la plus-value que ces travaux donneront aux alluvions des deux rives en aval de Tancarville ; de telle sorte qu'on peut fixer au maximum de 10 à 15 millions de francs le montant des sacrifices à faire par le pays pour améliorer l'estuaire, assurer à la Seine maritime un mouillage de 7<sup>m</sup>30 en mortes-eaux, et préparer ainsi les moyens de faire de Rouen un grand port de commerce intérieur, apte à rivaliser, dans l'intérêt général du pays, avec les ports étrangers de la mer du Nord et de la Manche.

» S'il était démontré que les travaux proposés doivent produire l'effet qui en est attendu, jamais la France n'aurait fait de dépense aussi digne d'elle et le plus largement rémunératrice. »

En un mot, M. Vauthier voudrait faire du port de Rouen un port intérieur, outillé et avec tirant d'eau équivalent à celui d'Anvers et des ports anglais, et il estime avec raison que le sacrifice de 10 à 15 millions nets ne serait nullement hors de propor-

tion avec le but à atteindre. Ce rapport de M. Vauthier, comme l'a dit M. de Coëne, ingénieur des chemins de fer de l'Etat, dans un banquet officiel, restera un monument pour servir à l'histoire des travaux de la Seine.

Nous ne pouvons qu'applaudir à tout ce qui se fera pour l'amélioration des ports de l'ouest et du nord de la France, au point de vue spécial de l'entreprise du Simplon à laquelle la Suisse romande a un si grand intérêt et auquel M. Vauthier lui-même a consacré de beaux travaux que nous avons analysés dans ce journal ; en effet, c'est en améliorant ses ports et ses voies navigables dans cette région et en les mettant à la hauteur des ports anglais, de celui d'Anvers et de ceux de Brème et Hambourg, et en se créant un nouveau débouché sur l'Italie et à travers les Alpes, que la France pourra atténuer la dérivation du courant commercial qui sera pour elle la conséquence immédiate de l'ouverture du Gothard. Il ne nous paraît pas douteux que, après les sacrifices considérables qui se sont faits et se font encore pour l'amélioration de la navigation de la Seine jusqu'à Paris, on ne donne pas suite au beau projet de M. Vauthier.

J. M.

## REMARQUES SUR LE STYLE DORIQUE

Extrait du journal *le Génie et l'Architecture*, de Varsovie, et traduit par M. ORPISZEWSKI, ingénieur.

Les voyageurs, les artistes et les archéologues se sont extasiés devant les beautés du Parthénon, mais bien peu d'entre eux nous ont donné des explications réelles sur le développement de cette splendide architecture. La raison principale de ce fait c'est que, encore aujourd'hui malheureusement, on croit généralement que pour la création des œuvres d'art il n'y a pas de règles et qu'aucune théorie ne peut justifier leur formation. De nos jours on commence à quitter les errements de la métaphysique, on étudie plus scientifiquement les questions, et si celle des règles de l'esthétique n'est pas encore complètement élucidée, elle est au moins en bonne voie de l'être. On ne doute pas qu'une œuvre d'art n'est pas uniquement du ressort de la géométrie, qu'il ne suffit pas pour la comprendre de connaître les formules que nous a enseignées la routine, mais il faut encore se pénétrer de l'état psychologique, social et politique du pays où est né un chef-d'œuvre. On croit volontiers encore que la première base de la fantaisie de l'artiste a été une aveugle imitation de la nature, on cite à l'appui de cette théorie beaucoup de légendes plus ou moins naïves ; un esprit réfléchi peut parfois y trouver une idée générale, mais ce n'est pas ce qu'entendent les pseudo-idéalistes esthétiques.

L'étude de l'esthétique a presque mathématiquement prouvé que l'art n'est pas seulement une imitation de la nature. La logique est indispensable pour la création du beau. L'œuvre de l'architecte doit être pour ainsi dire une sorte de cristallisation des idées du temps et du lieu où il vivait, partant, plus le degré de civilisation de la société est développé, plus l'œuvre sera monumentale.

L'analyse du temple dorique est l'arme la plus forte contre ceux qui, admirateurs passionnés de l'art grec, le considèrent comme un produit d'une imagination enthousiaste et sans frein

et cherchent sur ces bases à former une nouvelle Renaissance soi-disant grecque.

Celui qui a seulement parcouru quelque pages de l'antique histoire de l'art, qui s'est réellement pénétré de la virginale beauté de l'art hellénique, comprendra sans peine que le Parthénon n'a pu s'épanouir que sous l'influence de l'air et du soleil de la Grèce, au sein d'une société instruite et libre. Pour mieux faire comprendre cette pensée, parcourons rapidement le développement historique de l'architecture chez les anciens, en commençant par le berceau du génie humain, par les Indes. Un climat de feu d'une part et les idées panthéistiques de l'autre ont fait germer dans l'esprit des Indous une terre vague et éternelle et le sentiment de l'infini. — Le panthéisme au reste, est une conception grande, mais obscure en même temps : le temple de l'Indou portait ces deux cachets, immense dans ses proportions et creusé dans des grottes obscures.

Passons en Egypte ; dans ce pays où règne la tristesse, où du souverain au laboureur l'idée de la vie future est le seul objet des pensées, où la gaieté et les plaisirs sont un sujet de mépris, les tombeaux et la pyramide devaient être le dernier mot de l'architecture. Le Romain, administrateur et guerrier, adonné à l'idée de l'Etat, aux conquêtes lointaines, ne pouvait créer des formes nouvelles. Quelques historiens lui attribuèrent l'invention de la voûte, mais aujourd'hui on sait que le tombeau d'Agamemnon (le trésor des Atrides) et même quelques anciennes constructions égyptiennes étaient voûtés. Le caractère général des constructions romaines est l'utilité qui caractérise l'esprit pratique de la société romaine. L'artiste grec vient aussi en aide à l'habile constructeur et jette sur ces bâtiments une robe grecque élégante, quoique pas toujours assortie. Le droit absolu et un sentiment d'administration systématique étaient la condition d'existence pour cet empire étendu, aux différentes parties duquel la force des armes servait de lien. Ce sentiment général se trahit dans l'architecture et donne naissance aux *ordres*.

Le Grec n'aurait jamais songé à faire une règle pour les œuvres d'art, une règle qui pût s'appliquer toujours et surtout aux œuvres d'utilité publique comme aux habitations particulières.

Enfin l'œuvre romaine devait être indestructible, comme la ville éternelle.

L'Arabe, fils du désert, sous son ciel de feu se livre à son imagination : il invente l'algèbre, calcul idéal, et une architecture idéale aussi.

Le monde d'après les musulmans est, comme dit Lamennais, *prolem sine matre creatam*, une race créée sans mère, leur mosquée n'est donc pas la demeure de la divinité, mais un lieu de réunion des fidèles. L'influence de la civilisation de l'Orient produisit l'inimitable style gothique qui, lui aussi, est éminemment constructif et où la fantaisie de l'artiste est toujours soumise au contrôle du calcul.

Revenons maintenant à la Grèce. Notre but est de démontrer la logique qui préside dans les créations artistiques des anciens Grecs.

La beauté du paysage, l'harmonie merveilleuse des contours et le jeu des couleurs ont été, pour ainsi dire, la première école du beau où le génie hellénique s'est formé. Les dimensions restreintes du paysage et sa variété sont caractéristiques

en Grèce. Un climat doux, un ciel d'azur et un beau soleil ne pouvaient qu'heureusement influencer l'esprit des artistes grecs. La Grèce est un musée de paysages tracés par un pinceau de maître. On n'y trouve rien qui rappelle nos horizons du nord assombrés par la brume et comme bornés par une sorte de crépuscule. Grâce à cela naissent dans l'esprit de l'habitant de la Grèce des idées et des formes nettes, claires et précises. L'architecte grec cherche avant tout dans ses constructions la netteté des contours et des masses et leur appropriation au but demandé ; mais il ne cherche pas du tout à imiter aveuglément la nature.

## MÉLANGES

### Procédés expéditifs de calcul des terrassements.

#### 1.

##### Mesurage des surfaces

##### de remblai ou de déblai des profils en travers.

Parmi les procédés qui peuvent rendre d'utiles services pour accélérer le calcul des terrassements dans l'étude des projets, il en est de fort simples que nous avons employés souvent avec avantage et dont les conditions géométriques ont été déterminées par notre collègue M. l'ingénieur Edouard Pellis.

En voici le principe :

Dans certaines régions, les profils en travers d'un projet de chemin de fer, de canal ou de route présentent souvent le terrain naturel sous la forme d'une ligne droite plus ou moins inclinée. Souvent aussi, un terrain naturel brisé peut être remplacé, au moyen de procédés connus, par une seule ligne droite AB. (Fig. 1.)

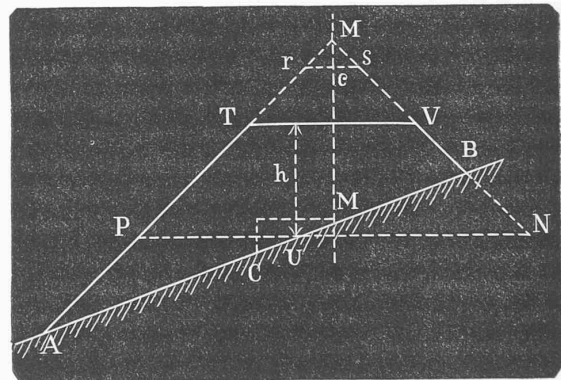


Fig. 1.

Je me propose de donner ici la démonstration d'un théorème qui s'applique au cas du déblai comme à celui du remblai, et permet de remplacer le terrain rectiligne et incliné AB par un terrain *horizontal* PN, ce qui fait disparaître l'élément relatif à la pente du terrain, et permet par conséquent de trouver la surface du terrassement dans un tableau à *simple entrée* calculé d'avance en fonction de la hauteur  $h$ , avec une correction facile à faire au moyen d'un second tableau, qui sera aussi calculé d'avance.

Ce théorème est le suivant :

**Théorème.** Soit  $M$  l'intersection de l'axe de la plateforme avec le terrain  $AB$ , et soit  $C$  le milieu de  $AB$ . La surface cherchée  $ABVT$  est égale à la surface  $PNVT$  (limitée par l'horizontale  $PN$  qui passe par le point  $U$ , milieu de  $CM$ ),